

APPEL A PROJET CITOYENNETE 2020

MEMOIRES ET HERITAGES DE L'ESCLAVAGE

Règlement de participation de l'appel à projet



Préambule

La Fondation pour la mémoire de l'esclavage a été créée le 12 novembre 2019 avec le soutien des pouvoirs publics et de nombreux partenaires privés. Dédiée à la transmission de cette histoire et à la valorisation de ses héritages – culturels, politiques, humains – son existence marque une nouvelle étape dans la reconnaissance par la France de ce passé, dans un contexte social et politique français et européen marqué par le développement des discours de discrimination et de repli identitaire.

Les programmes de la Fondation ont pour objectif global de mieux faire connaître la place de l'esclavage et de ses héritages dans l'histoire nationale, par et à travers la culture, au service de la citoyenneté et de la cohésion nationale.

La Fondation vise à donner un ton nouveau à la politique mémorielle sur l'esclavage colonial et ses héritages, afin de construire un récit national plus inclusif et de mieux faire comprendre l'apport des afro-descendants à la France, au service des valeurs républicaines de liberté, d'égalité et de fraternité. Elle souhaite être une institution facilitatrice, par la mise en réseau des acteurs culturels, mémoriels et éducatifs et un soutien aux initiatives innovantes de politique mémorielle nationale et locale.

Pour réaliser cette ambition, la Fondation soutient en priorité les actions vers la jeunesse, sur tout le territoire, en faisant notamment du mois de mai le temps fort annuel, en mobilisant tous les acteurs publics et privés, nationaux et locaux, afin de partager avec le plus grand nombre comment l'esclavage colonial et ses héritages ont façonné notre société d'aujourd'hui.

La période de crise du COVID 19 et l'annulation des événements autour des commémorations du mois de mai 2020 nous ont contraints à annuler le 1^{er} appel à projet de la Fondation lancé dans le cadre du cycle commémoratif 2020.

La Fondation pour la mémoire de l'esclavage **lance un nouvel appel à projet destiné aux acteurs associatifs**, afin de soutenir leurs actions innovantes au cours de l'année 2020 et qui peuvent se matérialiser jusqu'en mars 2021.

1 – Calendrier

Le 29 juillet 2020	Lancement de l'appel à projet
Le 30 septembre 2020	Clôture de réception des dossiers. Les dossiers doivent être remplis sur : https://memoire-esclavage.org/appel-projets-citoyennete-0 Une notification de réception vous sera envoyée par mail.
Le 15 octobre 2020	Notification de sélection
De octobre au 31 mars 2021	Initiatives menées d'octobre 2020 à mars 2021

2 – Conditions d’admission

Peuvent faire acte de candidature les associations et toute autre personne morale de droit privé à but non lucratif, dont le siège social se trouve en France (hexagone et outre-mer) et qui disposent d’un numéro de SIRET.

3 – Nature des projets

Les projets présentés doivent comprendre des actions organisées sur la période d’octobre 2020 à mars 2021 tel que défini à l’article 1, et s’inscrivant dans deux au moins des trois objectifs de la Fondation, tels qu’ils sont définis à l’article 1 de ses statuts :

- développer la connaissance et la transmission de l’histoire de l’esclavage, des traites et de leurs abolitions comme partie intégrante de l’histoire de la France et du monde, en la replaçant dans l’histoire longue des relations entre la France, l’Afrique, les Amériques, la Caraïbe et l’Océan Indien ;
- rassembler les mémoires en valorisant les héritages culturels, artistiques et humains issus de cette histoire, dans toute leur richesse et leur variété ;
- promouvoir les valeurs républicaines de liberté, d’égalité et de fraternité et l’engagement de la France contre le racisme, les discriminations et les formes contemporaines d’esclavage.

Les actions peuvent être de nature éducative, artistique et culturelle, sociale et citoyenne. Elles doivent être gratuites et ouvertes à tous.

Une priorité sera donnée aux actions qui touchent les jeunes (jusqu’à 25 ans) et les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), cf. : <https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/quartiers-prioritaires-de-la-politique-de-la-ville-qpv/>

Le porteur de projet doit présenter un budget prévisionnel incluant obligatoirement d’autres aides institutionnelles ou privées. Le montant des sommes apportés par les cofinanceurs sera précisé dans le dossier de candidature.

Cette obligation de disposer d’un cofinancement ne s’applique pas lorsque l’action associe des publics issus quartiers prioritaires de la politique de la ville.

4 – Présentation des dossiers

La date limite de dépôt des dossiers est **le 30 septembre 2020**. Pour être recevables, les projets devront comporter les éléments suivants :

- Le formulaire en ligne dûment rempli : <https://memoire-esclavage.org/appel-projets-citoyennete-0>
- Le budget 2019 de l’association
- Le dossier descriptif du projet
- Le budget du projet
- L’attestation sur l’honneur certifiant les déclarations faites dans le dossier ainsi que la demande d’aide financière approuvant les conditions du présent règlement signée
- Les justificatifs de l’association : numéro SIRET, statuts datés et signés, récépissé Préfecture, extrait journal officiel, relevé d’identité bancaire.

5 – Projets lauréats

Les projets lauréats recevront le label de la Fondation pour la mémoire de l'esclavage ainsi qu'une aide financière dans la limite de l'enveloppe globale allouée à l'appel à projets dans le budget 2020 de la Fondation.

Le montant de l'aide financière est variable selon la nature du projet, son budget et le niveau des cofinancements. Son montant ne pourra pas représenter plus de 50 % du coût total du projet, dans la limite d'un plafond de 5 000 €.

La subvention est destinée à couvrir exclusivement les frais de l'action proposée ; elle n'a pas vocation à couvrir les frais de fonctionnement de l'association.

Son attribution est ponctuelle.

6 – Critères de choix

Les projets lauréats seront choisis par une commission d'attribution sur la base des critères suivants :

- Respect des critères des articles 3 et 4 ci-dessus
- Qualité du projet
- Public visé : le projet touche-t-il la jeunesse et/ou les QPV ?
- Originalité, caractère innovant

La commission d'attribution, présidée par le président de la Fondation sera composée d'un membre du conseil d'administration au moins, de deux membres du conseil d'orientation et d'un expert.

Les responsables des projets soutenus recevront une notification écrite par courriel.

7 – Modification et désistement

Toute modification des objectifs, du budget ou du calendrier de l'action devra être notifiée à la Fondation pour la mémoire de l'esclavage. Si la réalisation du projet se trouve compromise, le lauréat s'engage à en avertir aussitôt la Fondation. La somme allouée devra être remboursée, déduction faite des frais engagés, dûment justifiés au prorata des différentes recettes acquises.

8 – Evaluation

Les porteurs de projet s'engagent à présenter un bilan de l'action dans un délai de trois mois après la réalisation de leur projet, sur la base du modèle de bilan fourni par la Fondation.

9 – Engagement au retour et communication

Les porteurs de projet autorisent la Fondation à communiquer sur les projets retenus et sur leurs résultats afin d'en assurer la promotion.

En outre, ils s'engagent à communiquer sur l'action présentée par tout moyen à leur convenance (événements et/ou page Facebook, réseaux sociaux, support papier, communication auprès de leurs adhérents...).

Les porteurs de projet s'engagent à faire figurer lisiblement le logo de la Fondation (en respectant la charte graphique) sur tous les supports matériels et en ligne du projet.

Plus d'informations :

Fondation pour la mémoire de l'Esclavage

57 bd des Invalides 75007 PARIS

Tél : 01 53 69 20 18

citoyennete@fondationesclavage.org

<https://memoire-esclavage.org/>